

N° 8384¹¹

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

relative à la programmation financière pluriannuelle
pour la période 2023-2027

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(26.4.2024)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 25 avril 2024 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

relative à la programmation financière pluriannuelle
pour la période 2023-2027

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 25 avril 2024 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 29 mars 2024 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 15 votants, le 26 avril 2024.

Pour le Secrétaire général,

L'attaché

Ben SEGALLA

Le Président,

Marc THEWES

